

Association des Médecins-Conseils des Sociétés d'Assurances de la Région Rhône-Alpes Centre

Assemblée Générale 2010

Régulièrement convoquée par lettre simple, l'Assemblée Générale ordinaire statutaire de l'année 2010 s'est tenue le 04 Février 2011 à l'Hôtel Radisson à Lyon.

113 convocations ont été adressées ; 59 Médecins étaient présents.

Le Docteur PANDRAUD, Président de l'AMCSA Rhône-Alpes Centre, a présenté les différents thèmes de la réunion.

Rapport moral du Docteur POTOCKI-PETIT, Secrétaire de l'AMCSA Rhône-Alpes-Centre

Le Docteur POTOCKI-PETIT a rappelé :

➤ Les effectifs de l'Association :

- 113 membres à jour de leur cotisation pour l'année 2010.
- 7 Médecins ont rejoint l'Association : les Docteur BOSIO, CHATENET, HODE, POULET, RAZZOUK, VERHELLEN, VINCENT.

➤ Les réunions de l'année 2010 :

- 04/06/2010 : réunion au Casino de Charbonnières, sur le thème « l'enfant et son traumatisme » ; sont intervenus les Docteurs MOREAU (Pédopsychiatre à Clermont-Ferrand), DAUPLEIX (Chirurgien Dentiste à Paris) et le Professeur KOHLER (Chirurgien pédiatrique à Lyon).
- 25/09/2010 : réunion décentralisée effectuée du domaine du Marand à Saint-Amant-Tallende (Clermont-Ferrand) sur le thème « la surdité en pratique médico-légale : imputabilité, évaluation et réparation », avec l'intervention du Professeur GILAIN, Chef de service en O.R.L. au CHU de Clermont-Ferrand.
- Par ailleurs, les membres de l'association ont participé :
 - . à toutes les réunions de la Fédération, en janvier, juin, octobre et novembre 2010 ;
 - . à une réunion organisée les 19 et 20 mars à TERCE par l'AMEDOC BORDEAUX SUD-OUEST, CENTRE-OUEST et l'AROMEDOC sur le thème « le Médecin Expert dans le cadre de la protection juridique : exemple de la R.C. médicale en chirurgie digestive » ;
 - . à diverses autres réunions, notamment à Marseille, en présence de Monsieur DINTILHAC.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité.

Rapport financier du Docteur CHIAPELLO, Trésorier de l'AMCSA Rhône-Alpes-Centre

L'exercice 2010 a été positif, avec un solde créditeur de 4 849,29 Euros.

Ce solde est le reflet du succès des deux réunions, à Lyon et à Clermont-Ferrand.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Les actualités de la profession, par le Docteur PANDRAUD, Président de l'AMCSA Rhône-Alpes-Centre

Le Docteur PANDRAUD a regretté le faible taux de participation à cette AG et a insisté sur l'importance de notre implication individuelle.

1- Cotisation de l'année 2011

En l'absence d'augmentation de la part fédérale, compte tenu de plus du bon résultat 2010, le montant de la cotisation pour l'année 2011 a été maintenu.

Il est rappelé la nécessité de règlement de celle-ci dès réception de l'appel de cotisation.

2- Programme de l'année 2011

Congrès de la Fédération Montpellier les 25 et 26 mars 2011 sur le thème : « Troubles neurologiques – Imagerie et expertise »

Réunion de printemps au Casino de Charbonnières le 27/05/2011 sur le thème : « Le dommage esthétique : aspects médico-chirurgicaux et médico-légaux ». Cette réunion se déroulera sur la journée.

Réunion d'automne le 03/09/2011 au Puy-en-Velay sur l'ophtalmologie.

A titre d'information, les prochains congrès de la Fédération auront lieu à Biarritz en 2012, à Lille en 2013, à Nancy en 2014 et à Lyon en 2015.

3- Compte-rendu de la FFAMCE

➤ Le tutorat :

Il a été rapporté que certains Confrères, après avoir bénéficié d'un tutorat, se sont installés dans des villes où l'activité était insuffisante ; pour éviter de telles déconvenues, il a été conseillé, avant installation, de prendre attache avec le Président de l'Association Régionale (AMCSA ou AMEDOC).

➤ La certification :

Thierry ROUSSILLON représente l'AMCSA au sein de cette cellule de travail. Il nous a fait part que trois enquêtes de satisfaction seront réalisées au cours du deuxième trimestre de l'année 2011.

Elles concerneront :

- les loueurs d'ouvrage (MATMUT, MACSF, GROUPAMA GAN, MAIF)
- les tutorés
- les stagiaires CAPEDOC

Nous sollicitons deux candidats pour être audités par le cabinet Carron consultants en 2011.

➤ L'Europe :

L'assemblée constituante s'est réunie le 06 mars 2010. Différents pays font actuellement partie de l'AEDME : France, Belgique, Italie, Pays Bas, Grèce.

Les travaux de l'ADME s'intéresseront à la rédaction d'un référentiel métier de l'Expert Européen.

➤ EPP :

Trois référentiels ont été élaborés :

- Le dossier en expertise.
- Le rapport d'expertise.

- Le traumatisme bénin du rachis cervical.

Le travail a été validé par l'HAS qui réclame un seul référentiel pour le dossier médical et le rapport d'expertise. L'HAS souhaite la validation par une conférence de consensus.

➤ T.V.A. :

Par courrier du 27/12/2010, la Direction de la Législation Fiscale (DLF) a apporté des précisions concernant les règles applicables aux Médecins Experts au regard de la T.V.A. Ce courrier est en ligne sur le site de l'Association, tout comme celui du 28/01/2011 du Docteur Hélène HUGUES BEJUI et du 29/01/2011 du Docteur MARTRE.

Les Médecins ayant une activité expertale exclusive doivent s'assujettir à la T.V.A.

Pour tous les autres, le passage à l'assujettissement à la T.V.A. est le fruit de leur réflexion. Ils peuvent ou non continuer à bénéficier de l'exonération. A chacun de se déterminer et d'engager sa propre responsabilité.

Compte tenue des informations délivrées durant cette assemblée générale, des conseils donnés et des documents produits, si des confrères devaient rencontrer des problèmes avec les services fiscaux cela n'impliquera plus la FFAMCE ni l'AMCSA RAC.

Les sociétés d'Assurances ont été destinataires par la FFSA et le GEMA du courrier de la DLF accompagné de circulaires explicatives et d'une lettre de l'AREDOC.

Les sociétés d'assurances devraient régler les factures établies avec la T.V.A. en sus. Cette position est le résultat de nombreuses interventions de la Fédération auprès du GEMA et de la FFSA.

En contrepartie, nos honoraires n'augmentent pas cette année.

Intervention de Monsieur Bernard DESGACHES, Expert Comptable :

Les modalités pratiques de l'assujettissement à la T.V.A. nous ont été développées.

De nombreuses questions ont été posées : formalisme des notes d'honoraires, modalités de paiement de la T.V.A., intrication avec des exercices en SCM, SELARL, ...

Les réponses peuvent être trouvées sur le site de l'AMCSA où l'intervention de Monsieur Bernard DESGACHES est en ligne.

Pour mémoire : www.amcsa-rac.123.fr ; entrer « membres » puis « jav53db ».

Au terme de nos travaux, un apéritif et un dîner convivial ont clos la réunion.

Clermont-Ferrand, le 07/02/2011

Dr Isabelle POTOCKI-PETIT
Secrétaire